

1 8 0 7 4 7

Montreuil, le 13 AVR. 2018

Messieurs les co-secrétaires généraux,

Par votre courrier en date du 29 mars 2018, vous vous étonnez que le service à compétence nationale "Unité Information Passagers" (UIP) ne figure pas dans la liste des services concernés par le projet de création d'une allocation complémentaire de fonctions "Services nationaux".

Je vous rappelle que la création de cette ACF, en cours de validation suite aux groupes de travail indemnitaires sur le sujet, est envisagée pour les agents de la branche administration générale / opérations commerciales en poste dans des services à vocation nationale bénéficiant d'un régime indemnitaire moins favorable.

Les agents exerçant au sein de l'UIP font partie de la branche surveillance, et à ce titre perçoivent l'indemnité de risque à taux indexé (IRTI) ainsi que l'indemnité d'entretien et d'habillement.

L'UIP étant implanté sur le site de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, ces agents se voient également allouer l'indemnité de sujétion aéroportuaire (ISA).

Enfin, les agents de l'UIP perçoivent la nouvelle bonification indiciaire (NBI) au titre de la technicité particulière de leurs missions.

C'est la raison pour laquelle je ne considère pas que les agents de l'UIP puissent faire partie du périmètre de cette nouvelle mesure.

Je vous prie de croire, Messieurs les co-secrétaires généraux, à l'assurance de ma considération distinguée.



Rodolphe GINTZ

Messieurs Phillipe BOCK et Morvan BUREL  
co-secrétaires généraux de Solidaires Douanes  
93 bis, rue de Montreuil  
75011 PARIS